

Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Mai 2010

MENSUEL N° 137 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Communiqué de presse

Place Saint-Lambert : enjeu d'une véritable participation !

Le projet de réaménagement de la place Saint-Lambert présenté par la Commune le 10 février dernier n'a certainement pas reçu un accueil positif auprès de nombreuses personnes, que ce soit des habitants, des commerçants, des usagers ou encore de la part du comité de Quartier Rue Saint-Lambert et de Wolu-Inter-Quartiers.

Lors de cette réunion, nous avons proposé que la Commune organise un groupe de travail qui prendrait le temps nécessaire pour élaborer un projet qui pourrait rencontrer l'aval du plus grand nombre.

Par ailleurs, nous avons également fait des propositions quant à la composition de ce groupe de travail.

« Notre proposition est de mettre autour de la table, sous les auspices de l'autorité communale, des représentants de la Commune, des commerçants, des comités de quartiers, du milieu culturel et certains usagers. »

La Commune n'a pas suivi notre proposition puisqu'elle a organisé un tirage au sort pour composer ce groupe. Extrait de la lettre distribuée dans le quartier (on ne sait pas dans quelles rues elle a été distribuée) :

« Pour que ce groupe soit composé de manière neutre, il réunira 5 représentants de commerçants et 5 représentants des habitants. Les uns et les autres seront tirés au sort parmi les personnes qui auront fait acte de candidature. »

En outre, mettre sur pied un groupe de travail composé de 5 habitants et de 5 commerçants tirés au sort ne nous semble pas équilibré, car l'enjeu direct pour les uns et les autres peut être fort différent. Par ailleurs, on ne voit pas comment les personnes tirées au sort pourront se targuer d'être les représentants de

En supplément, nous vous présentons la liste des comités de quartiers affiliés à Wolu-Inter-Quartiers, le nom de leurs représentants à l'assemblée générale ainsi que le périmètre d'action des comités.

qui que ce soit puisqu'ils ont rentré une candidature individuelle. Enfin, cette méthode refuse de reconnaître les acteurs de terrains en tant que tels, présents sur la zone (par exemple le comité de Quartier Rue Saint-Lambert, les Ateliers de la rue Voot, l'Association des Commerçants, ...) ou encore Wolu-Inter-Quartiers qui travaille sur les problématiques d'environnement urbain depuis plus de 3 décennies.

La liste des personnes qui forment ce groupe a été divulguée lors du conseil communal du 26 avril, à huit clos et, parmi les habitants retenus il y en a au moins 3 qui n'habitent pas le quartier. Le plus surprenant est sans doute que le coordinateur de WIQ a été « tiré au sort » alors qu'il n'a pas remis sa candidature et de ce fait, il ne pouvait simplement pas être tiré au sort.

WIQ et le comité de quartier ont envoyé le 6 avril des emails au Bourgmestre afin de rappeler leur proposition plus équilibrée pour la constitution du groupe de travail. Nous avons toujours demandé, que ce soit pour ce dossier ou pour d'autres, à être reconnu comme des acteurs parmi d'autres, pouvant apporter une contribution constructive à l'élaboration de projets.

Nous proposons de redémarrer ce dossier en toute sérénité. Nous restons demandeurs pour faire partie de ce groupe de travail sans tabous ni exclusives. Nous voulons qu'un groupe de travail équilibré soit établi, si possible avec la collaboration d'un expert extérieur compétent en matière d'espaces publics.

Aussi, si la Commune invite WIQ et le comité de la Rue Saint-Lambert, clairement en tant qu'associations, nous accepterons l'invitation pour autant que les autres acteurs cités plus haut le soient également, reconnus

ainsi pour leur action concrète sur le terrain depuis plusieurs années.

Si ce n'est pas le cas, WIQ déclinera l'invitation qui a été faite personnellement à son coordinateur.

Dans l'espoir d'un dialogue constructif.

10 mai 2010

*Béatrix Tilquin, Vice-Présidente Wiq et
Geert van Waeg, Président Comité
de Quartier Rue St-Lambert*

Urbanisme / Enviro

Les commissions de concertation ... et après ?

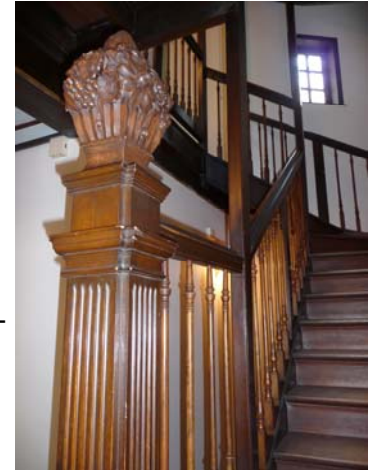
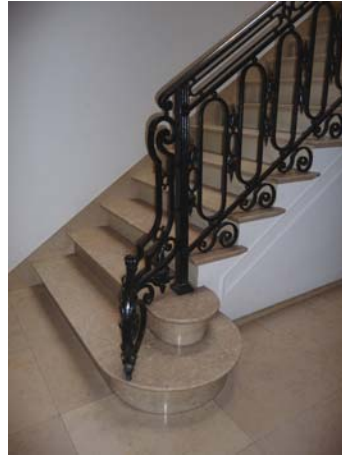
Nombreux sont les citoyens qui veillent à prendre part à l'instruction d'une demande de permis d'urbanisme ou d'une demande de permis d'environnement. L'obligation imposée au pouvoir public d'organiser les « mesures particulières de publicité » sous la forme d'enquêtes publiques préalables ; ainsi que d'organiser des auditions des habitants qui le souhaitent lors des commissions de concertation, constitue une avancée démocratique indéniable dans le processus de la prise de décision publique en matière d'urbanisme et d'environnement. En fait, cette double obligation contribue à faire sortir la décision urbanistique et la décision environnementale du secret des huit clos, afin de rendre les enjeux bruxellois publics et de permettre à chacun d'expliquer son point de vue. Ensuite, chacun peut prendre connaissance du texte de la délibération – à huis clos – des commissions de concertation.

La question est : et après ?

C'est après que le bât blesse !

La Commission de concertation, comme chacun le sait, n'est qu'un organe consultatif. Les textes qu'elle

Le « petit » patrimoine



La rampe

C'est évidemment Horta qui initie le mouvement abolissant les lignes droites pour imposer le règne des lignes courbes.

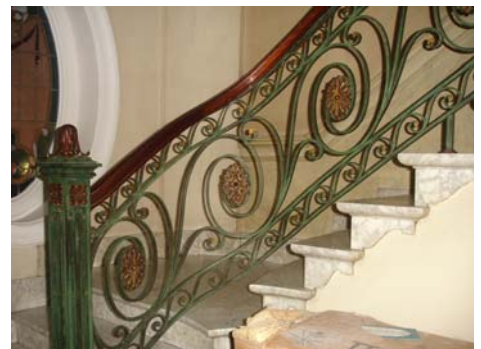
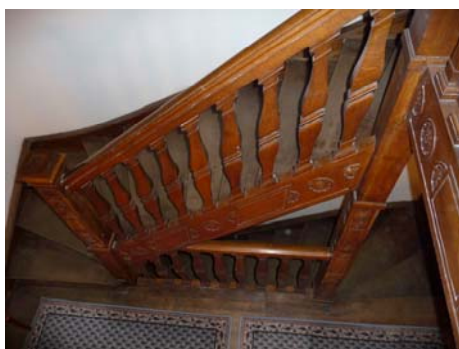
La rampe d'escalier, encore connue sous l'appellation de « main courante », est une barre soutenue par des piliers, souvent sculptés, qui joue le rôle de garde corps du côté du vide.

Epousant gracieusement la courbe de l'escalier, la rampe ne manque pas de charme, qu'elle soit en fer forgé ou en bois de chêne. Ornée de motifs végétaux, elle contribue à intégrer la beauté de la nature dans la maison.

La rampe est un vrai objet décoratif, fait de bois précieux travaillé avec soin et amour du détail; elle embellit le hall d'entrée de la maison. Chaque rampe est un objet unique.

Le départ de l'escalier peut être orné par un lion, ou, très souvent, par une boule sculptée en forme de fleur.

Geneviève Vermoelen
Contact au 02/735 03 65



délivre ne sont que des avis.

Le processus officiel de décision, lui, suit son cours au sein des autorités publiques compétentes, ce qui est normal dans un Etat de droit.

Or, le maintien d'une transparence est capital. Les citoyens qui ont pris part à l'instruction de la demande de permis doivent pouvoir vérifier l'usage qui en est fait dans la phase « en aval » de la commission de concertation.

Sans cette transparence de la phase « d'après concertation », c'est l'enquête publique et la concertation elles-mêmes qui risquent d'être vidées de tout sens ou, plus exactement, réduites à un exercice purement formel.

Cette exigence de transparence en aval de la concertation concerne en particulier la publicité de deux documents administratifs essentiels.

Il s'agit :

- d'une part, du rapport que le Collège des Bourgmestres et Echevins envoie à l'Administration régionale responsable de l'urbanisme (AATL) à l'attention du Fonctionnaire-délégué (art. 126 § 1er du CoBAT, le Code bruxellois de l'aménagement du Territoire) ;
- d'autre part, de l'avis émis par ce

même Fonctionnaire-délégué sur le dossier (art. 153 § 1er du CoBAT).

Sans la communication de ces deux documents administratifs, le citoyen reste dans l'ignorance de l'usage qui est fait de sa participation à l'enquête publique et à la concertation. Or, trop de gens ignorent que tout citoyen a le droit à la communication de ces deux documents. Il faut que cela se sache ! Ce droit est non seulement fondé en droit belge (art. 32 de la Constitution, loi du 12 novembre 1997 et ordonnance du 30 mars 1995), mais encore en droit européen (directive 2003/4/CE).

En pratique, il faut s'adresser à la Commune pour le rapport du Collège des Bourgmestres et Echevins, et à la Région (Administration de l'Aménagement du territoire et du logement – AATL) pour l'avis du Fonctionnaire-délégué. L'une et l'autre autorités publiques sont tenues de mettre à la disposition de tout demandeur, sans que celui-ci soit obligé de faire valoir un intérêt, le document administratif qui émane d'elles. Bien sûr, le rapport communal n'est pas un document « adopté », mais c'est quand même un document « achevé ». En effet,

même si la décision définitive (d'octroyer ou de refuser le permis) n'est pas encore prise, le rapport du Collège au Fonctionnaire-délégué est bel et bien un document administratif achevé et non un simple document « préparatoire » (dont le public ne pourrait solliciter la consultation). La preuve ? Le caractère « achevé » du rapport du Collège est pleinement atteint dès l'instant où il quitte l'autorité communale pour être envoyée à l'autorité régionale. Le public peut donc en demander la communication.

Les récents développements européens tendent à systématiser dans les Etats membres de U.E. le régime de la liberté d'accès à l'information détenue par les autorités. C'est bon et c'est utile. En particulier en matière d'urbanisme et d'environnement où la participation des citoyens à l'action des pouvoirs publics est souhaitée par ceux-ci.

Alors, à chacun à jouer le jeu ...

Luc D. BERNARD

Professeuse émérite Institut d'études européennes UCL

Article publié dans *Lettre aux habitants*, n° 51, 1er trimestre 2007, édité par l'ACQU (Association de Comités de Quartier Uclois). Avec nos remerciements.

Non au béton dans les jardins !

Nous souhaitons réagir à l'article paru dans le « Vlan » du 31 mars dernier intitulé : « Nouvelles perspectives pour le quartier Georges Henri ».

Dans cet article, l'association des commerçants revendique entre autres solutions pour redynamiser l'avenue Georges Henri de « pouvoir couvrir les jardins afin d'agrandir la superficie commerciale ».

Cette dérogation, car il s'agit en fait d'une dérogation à la prescription 0.6 du PRAS relative à la protection des intérieurs d'îlot, est, pour nous, totalement inacceptable et ce, pour de multiples raisons que nous n'allons pas toutes énumérer ici.

Les intérieurs d'îlots constituent en Région de Bruxelles-Capitale, un potentiel appréciable en matière de biodiversité en milieu urbain grâce notamment à leur liaison au maillage vert ; chaque geste en faveur de la nature est capital ; nous ne devons jamais l'oublier en cette année de la biodiversité. Tous ces jardins constituent pour les habitants de la ville un havre de paix très appréciable voire indispensable à leur équilibre. D'une

récente enquête effectuée en France, il ressort que 9 personnes sur 10 considèrent le vert comme essentiel pour leur équilibre quotidien et 7 personnes sur 10 déplorent le manque de vert en ville et enfin, la valeur environnementale des jardins est importante pour la moitié d'entre eux avant même la notion de bien-être.

Par ailleurs, l'avenue Georges Henri de par sa configuration (rue étroite et trottoirs étriqués) et en outre bien desservie en transports en commun, est propice pour une activité commerciale spécifique, à savoir des petits commerces de proximité et /ou spécialisés ; les grandes enseignes ou grandes surfaces n'y ont simplement pas leur place car l'espace nécessaire à ce genre de commerces fait défaut. Nous pensons que détruire le jardin pour agrandir une surface commerciale est un pur non sens et surtout n'est pas une solution durable.

L'avenue Georges Henri est idéalement « profilée » pour une mixité typiquement urbaine, à savoir des petits commerces au rez de chaussée et des étages occupés par du logement ce qui lui confère par nature une dynamique spécifique d'une rue « spontanément » animée, le petit plus de l'animation étant dévolu

à l'association des commerçants entre autres qui y organise des activités ponctuelles diverses telles brocantes, folklore, foires ... et cerise sur le gâteau, pourquoi ne pas tester l'expérience d'une rue en tout ou en partie piétonne.

Pour les comités de quartier Prekelinden/Bois de Linthout et Parvis St Henri

Béatrix Tilquin



A l'agenda de l'ASEPRE

Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Promotion du Réseau écologique

Hof ter Musschen

Gestion du site : avec la CEBE, rendez-vous à 10 h les samedis 05/06 et 03/07.

Visites guidées : avec la CEBE, Rendez-vous à 10 h les dimanches 06/06 et 04/07.

Au Val d'Or, avec les Guides-Nature du Brabant : « **Initiation aux graminées** ». RV av. Andromède à 10h, WSL (bus 27) avec loupe. **Dimanche 06/06**

Infos : R. Beys au 02/771 33 71.

4^{ème} concert St Henri
Samedi 19 juin à 16h00
 Eglise St-Henri – Parvis St-Henri

Prise de bec - Trio à anches
 (clarinettes et saxophones)
Paul CLAEYS, Jacques FERON
 et Dominique HARVENGT

Le verre de l'amitié sera offert
après le concert

Infos : Michel Guirlinger : 02/734 75 44 - 0472 226 143
 Une initiative des Comités de Quartier avec la collaboration de la Paroisse St-Henri
 Dessin : Carla Goffi

Le dimanche 30 mai 2010
de 15 à 18h

La FÊTE DES VOISINS
 Immeubles en fête

Comité Aquilon
 comite.aquilon@live.be
 Anne, Claudine, Mimine, Suzanne, Michel
 et tous les autres vous attendent...

Et si j'invitais mes Voisins
 à prendre un verre !

...sur la placette du Mistral avec votre bonne humeur,
 quelques grignotages et des boissons à partager entre nous!

VENEZ NOMBREUX!

Invitation apéro-rencontre
le vendredi 4 juin 2010 à partir de 18h00
 Parc Ifterbeek, 78 avenue Prekelinden

Bienvenue à toutes et à tous

Infos
G. Vermoelen : 02/735 03 65
J. Bette : 0486 119 775

Une organisation des
 Comités de Quartiers
 Prekelinden - Bois de
 Linthout et Parvis
 Saint-Henri

Dessin : Carla Goffi

28^{ème} fête du quartier Dries
Le 19 juin 2010 de 8 à 17 h

Concours sur le thème « Mon quartier demain »

Brocante toute la journée - Apéritif offert aux habitants à 12 h 30
Confection d'une fresque « Réinventer votre quartier » à partir de 13 h 30
Animation par les clowns du Comic's Hospital Circus
Goûter pour les aînés

Dans les rues Dries, de l'Activité, Crocq, Cayershuis, de la Roche Fatale,
 du Carrefour, Solleveld et Moonens.

Renseignements et réservations au 0495/10 69 99

Bienvenue à notre fête des voisins

Dimanche **13/06/2010**
 Zondag

Mega-apero du quartier
 van de wijk

de 11h30 à 13h30 / van 11.30u tot 13.30u
 133 rue St. Lambertusstraat (jardin/tuin)

Welkom op ons burenfest

Ik nodig mijn buren uit. En U ?
 Moi, je convie mes voisins. Et vous ?

Wijkcomité
 Sint Lambertusstraat

Comité de Quartier
 Rue Saint-Lambert

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
 Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
 Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

Abonnement au Bulletin : 5 €/ an



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Communauté française, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'ACTIRIS et de la Région de Bruxelles-Capitale.



Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

Les comités de quartiers vous invitent ...